



---

**Appel d'offres Travaux - OPERATION « Les Villas des Terrasses de Koueta-Baie »**  
Questions – Réponses n°3 du **22/08/2019**

---

- 1) **Question - Lot 4 : Concernant le poste 4.4.5 du lot charpente couverture, il nous est demandé au CCTP « des gouttières en tôle galva prélaquée et pliée qualité bord de mer ». S'agit-il de tôles galva ou de tôle 63/100 prélaquée ?**

ERRATUM - Il s'agit bien de tôle 63/100 pré-laquée

- 2) **Question - Lot 16B – CCTP : Les descriptifs des logements F3B et F3A, page 12, ne correspondent pas aux plans de l'architecte. Ces derniers n'ont-ils pas été inversés svp ?**

ERRATUM - L'article a) désigne le F3A, le b) le F3B

**a ) Logement F3A – ilot A7 - lot 34 :** Ensemble par villa.

\***Meuble bas droit – dimensions inclus meuble évier 120 :** 270 ml x 60/65 x 87 ht.

\***Meuble haut droit :** 150 ml + 60 ml x 35 x 55/70 ht – Emprise hotte à prévoir.

**b ) Logement F3B – ilot A7 - lot 34 :** Ensemble par villa.

\***Meuble bas en L – dimensions inclus meuble évier 120 :** 212 + 152 ml x 60/65 x 87 ht.

\***Meuble haut droit :** 250 ml x 35 x 55/70 ht – Emprise hotte à prévoir.

- 3) **Question – Lot01B Gros Œuvre : Il y a une variante en voiles BA concernant les villas type F5-B des ilots B6 et B7. Doit-on la chiffrer car il n'y a pas de quantités pour ce poste?**

Cette variante est au choix de l'entreprise. Seule la réponse à la solution de base est obligatoire.

- 4) **Transmission des pièces modifiées du lot 15A suite à la fiche Questions-Réponses n°2**

Les pièces suivantes, jointes au présent complément n°2 au DCE, sont à prendre en compte pour la réponse à l'appel d'offres :

- CCTP 15 A\_Men ALU -TDKII 45\_V3 modif-.pdf
- DPGF 15A\_A5\_1\_V2.pdf
- DPGF 15A\_A6\_2\_V2.pdf
- DPGF\_15A\_Men Alu\_TDKII 45\_Mai 2019\_V2.xls
- N01\_MEN ALU\_Villas TDK2\_DCE\_Aout 2019\_V2.pdf

- 5) **Question - Lot 29 : Pouvez-vous confirmer que l'installation est bien du CESI (système thermo régulé individuel ballon sans échangeur )?**

Nous vous le confirmons.



---

**6) Question - Lot 29 : Temporisation appoint électrique au lot 29 ou au lot13 ?**

L'appoint électrique du ballon est à conserver au lot 13 avec une attente à disposition pour le lot 29.

Le bouton poussoir avec voyant est bien placé à côté du tableau.

**7) Question Lot 01B : Concernant le gardiennage, faut-il le prévoir à compter du début du chantier ou seulement au début du second œuvre ?**

Le gardiennage est à compter dès le début du chantier.

Des variantes peuvent être proposées.